

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES - ACCORT-Paille SCIC SAS

Nom de la collectivité :

Adresse complète :

Par délibération du Conseil municipal départemental régional prise en assemblée plénière en date du

En application des dispositions de l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement de son Titre II ter portant statut de la société coopérative d'intérêt collectif,

- Déclare vouloir devenir sociétaire de la SCIC SAS ACCORT-Paille à capital variable sise au 59 Ave de la Marne à 45000 ORLEANS.
- Déclare avoir pris connaissance de ses statuts et de son capital total envisagé.
- Sera joint au présent bulletin le procès-verbal de délibération de la collectivité mandatant M./Mme (Nom et Prénom) qui souscrit et signe le bulletin.
- Déclare avoir conservé une copie de ce bulletin de souscription.
- Accepte d'être convoquée aux assemblées ACCORT-Paille par courrier électronique en lieu et place de l'envoi postal et d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la coopérative.

Adresse courriel :

Nombre de parts souscrites : (en chiffres) parts sociales de 100 euros chacune
..... (en toutes lettres)

Montant total versé à la SCIC ACCORT-Paille : (en chiffres) euros

Mode de paiement : Chèque à l'ordre de ACCORT-Paille
 Virement bancaire sur le compte Crédit Mutuel d'ACCORT PAILLE,
IBAN: FR76 1027 8374 5500 0125 6170 143 - BIC : CMCIFR2A

La collectivité déclare avoir versé ce jour en numéraire à la SCIC ACCORT-Paille la somme de :
..... (en chiffres) euros (en lettres) euros,
représentant la libération intégrale de la moitié de chaque part souscrite.

La collectivité souscrit à la catégorie de sociétaires suivante :
(Voir page suivante pour la liste des catégories de sociétaires)

Fait en deux originaux à :

Le : / /

.....
Le Président de le SCIC ACCORT-Paille

.....
Le mandataire de la collectivité

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES - ACCORT-Paille SCIC SAS

Nom de la collectivité :

Adresse complète :

Par délibération du Conseil municipal départemental régional prise en assemblée plénière en date du

En application des dispositions de l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement de son Titre II ter portant statut de la société coopérative d'intérêt collectif,

- Déclare vouloir devenir sociétaire de la SCIC SAS ACCORT-Paille à capital variable sise au 59 Ave de la Marne à 45000 ORLEANS.
- Déclare avoir pris connaissance de ses statuts et de son capital total envisagé.
- Sera joint au présent bulletin le procès-verbal de délibération de la collectivité mandatant M./Mme (Nom et Prénom) qui souscrit et signe le bulletin.
- Déclare avoir conservé une copie de ce bulletin de souscription.
- Accepte d'être convoquée aux assemblées ACCORT-Paille par courrier électronique en lieu et place de l'envoi postal et d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la coopérative.

Adresse courriel :

Nombre de parts souscrites : (en chiffres) parts sociales de 100 euros chacune
..... (en toutes lettres)

Montant total versé à la SCIC ACCORT-Paille : (en chiffres) euros

Mode de paiement : Chèque à l'ordre de ACCORT-Paille
 Virement bancaire sur le compte Crédit Mutuel d'ACCORT PAILLE,
IBAN: FR76 1027 8374 5500 0125 6170 143 - BIC : CMCIFR2A

La collectivité déclare avoir versé ce jour en numéraire à la SCIC ACCORT-Paille la somme de :
..... (en chiffres) euros (en lettres) euros,
représentant la libération intégrale de la moitié de chaque part souscrite.

La collectivité souscrit à la catégorie de sociétaires suivante :
(Voir page suivante pour la liste des catégories de sociétaires)

Fait en deux originaux à :
Le : / /

.....
Le Président de la SCIC ACCORT-Paille

.....
Le mandataire de la collectivité

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES - ACCORT-Paille SCIC SAS

Catégories de sociétaires

Les catégories sont des groupes de sociétaires qui ont un rapport de nature distincte aux activités de la société. Les catégories sont exclusives les unes des autres.

Sont définies dans la Société ACCORT-Paille, les huit catégories de sociétaires suivantes :

Catégorie	Condition	Nombre de parts minimum		Nombre de parts conseillé
1. Salariés	Personne physique ayant un contrat de travail avec la SCIC.	1 part		Non-cadre : 1
				Cadre : 3
2. Maîtres d'ouvrage	Personne physique ou morale ayant une construction ou un projet en cours.	5 parts		Projet < 300k€ : 5 parts
				Projet < 1M€ : 10 parts
				Projet > 1M€ : 20 parts
3. Concepteurs	Personne physique ou morale exerçant une activité de conception	3 parts		El, libéral : 3 parts
				Petite agence : 5 parts
				Grosse agence : 10 parts
4. Constructeurs	Personne physique ou morale exerçant une activité de construction	3 parts		Artisan, El : 3 parts
				< 10 sal. : 5 parts
				> 10 sal. : 10 parts
5. Fournisseurs	Personne physique ou morale fournissant un matériau, un produit ou un procédé dans la construction	3 parts		Agriculteur : 3 parts
				Distributeur : 5 parts
				Industriel : 10 parts
6. Collectivités	Etablissement public montrant un intérêt pour l'objet social de la SCIC ACCORT-Paille.	<10000 hab. :	10 parts	+ 1 part / 1000 hab
		10000 à 100000 hab. :	20 parts	+ 1 part / 5000 hab
		>100000 hab. :	50 parts	+ 1 part / 20000
7. Associations et représentants professionnels	Personne morale ou physique intéressée par l'acte de bâtir.	2 parts		Structure locale : 2 parts Structure régionale : 5 parts Structure nationale : 10 parts
8. Autres types de sociétaires	Personne physique ou morale qui soutient à l'activité de la SCIC ACCORT-Paille.	1 part		